

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un avenant à la DSP des domaines skiables de Chamonix-Mont-Blanc pour la reconstruction des Grands Montets et accélérer les transitions

Chamonix-Mont-Blanc – Jeudi 07 décembre 2023

Suite à l'incendie de 2018 de la gare intermédiaire de l'emblématique téléphérique des Grands Montets, la commune de Chamonix-Mont-Blanc et la Compagnie du Mont Blanc sont entrés en dialogue étroit avec les services de l'Etat pour définir les contours du projet de reconstruction de l'accès à ce site classé.

Parallèlement à cette procédure exigeante qui a abouti à l'avis favorable à l'unanimité de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) en septembre 2022 et une délivrance des autorisations au titre du site classé en mars 2023 et dans un contexte économique fortement évolutif, il s'agissait pour la collectivité d'intégrer le coût de cet investissement au contrat initial signé le 5 décembre 2013 pour 40 ans sans déséquilibrer le modèle économique, ni le faire reposer sur le seul usager tout en répondant aux enjeux d'adaptation du territoire aux transitions.

L'avenant acte ainsi l'apport de 200 M € d'investissements supplémentaires par le délégataire, soit 743 M € sur la totalité du contrat, dont 149,5 M € pour la reconstruction des Grands Montets. Parmi les leviers de financement, la mobilisation des indemnités d'assurance, le réaménagement dans le temps du programme d'investissement initial qui sera réalisé intégralement, sans obérer ceux prévus les 6 prochaines années au Brévent, à la Flégère et au Tour, et la valorisation du futur accès innovant à ce site remarquable dans le cadre d'une stratégie marketing favorisant le séjour, le tout sans augmenter la durée du contrat ni la valeur nette des biens à l'issue de la convention pour la collectivité.

Un modèle économique vertueux contribuant au développement des mobilités durables

Au-delà de la qualité environnementale et architecturale de l'infrastructure prévue pour accueillir le même débit de 700 personnes/heure que l'ancienne sur une ouverture élargie à l'année pour répondre à toutes les pratiques haute montagne, le maire Eric Fournier a souhaité se saisir de cet avenant pour repenser les conditions d'accès à ce site et développer les mobilités responsables dans la vallée. Le délégataire, devenu récemment première société à mission du secteur des remontées mécaniques, augmente ainsi sa participation au réseau de transport urbain de 650 000 € par an, en plus des près de 2 M € qu'il apporte actuellement en fonction des recettes du domaine. Il voit par ailleurs sa redevance d'occupation du domaine public augmenter de 350 000 €, de sorte à accompagner les investissements de la collectivité tant pour les habitants du territoire que les usagers du domaine skiable et répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

Une mise en service du 2^e tronçon prévu pour l'hiver 2026

L'appareil du 2^e tronçon de type 3S est conçu pour offrir une véritable expérience qualitative lors d'un « voyage » vers le sommet de l'aiguille en toute saison, tout en limitant le nombre et l'ampleur des ouvrages porteurs, en fluidifiant l'attente à Lognan entre les véhicules et en améliorant la résistance aux conditions météorologiques. Son ouverture est prévue pour Noël 2026. Pour le 1^{er} tronçon qui devrait aussi voir le jour l'hiver 2026/2027, une télécabine de 10 places avec un débit théorique de 700 personnes / heure permettra le transport des skieurs en hiver en assistance de la télécabine de Plan Joran et de piétons le reste de l'année, notamment en été, en plus du personnel et de la logistique du site. La gare de départ s'inscrira plus globalement dans un plan de réaménagement des parkings, de la desserte en transports en commun et des cheminements piétons porté par la commune pour un accès durable à ce site exceptionnel.